



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures à destination des ménages les plus modestes pendant l'épidémie de covid-19
Question au Gouvernement n° 2851

Texte de la question

MESURES À DESTINATION DES MÉNAGES LES PLUS MODESTES PENDANT L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

M. le président. La parole est à M. Marc Delatte.

M. Marc Delatte. Cette question de ma collègue Fiona Lazaar s'adresse à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé.

Notre pays affronte une crise sans précédent. L'État, plus que jamais, doit répondre présent pour lutter contre une crise sanitaire qui touche tout le territoire, mais aussi pour lutter contre une crise économique qui affecte les entreprises, les indépendants et les salariés. À ces deux fronts, qui mobilisent pleinement le Parlement, le Gouvernement et l'ensemble des pouvoirs publics, s'ajoute un troisième front : celui des inégalités.

En effet, ce que nous enseigne aussi cette épreuve collective, c'est que nous ne sommes pas tous égaux face à l'épidémie. Cette crise agit depuis plusieurs semaines comme un révélateur des inégalités sociales et territoriales. Plus que jamais, elle met au défi nos solidarités collectives.

Aujourd'hui, les personnes les plus vulnérables sont particulièrement victimes de l'épidémie et de ses conséquences. C'est le cas des personnes sans-abri, des personnes migrantes – comme en témoigne la situation d'urgence à Grande-Synthe –, de toutes les personnes qui vivent de l'économie informelle et sont privées de ressources, mais aussi de nombreuses familles précaires qui n'ont pas les moyens de faire face à la crise.

Quand on vit dehors, quand on occupe un logement surpeuplé, quand on continue d'aller travailler comme livreur, caissier de supermarché ou éboueur, souvent en utilisant les transports en commun, il est plus difficile de se protéger de la maladie.

La fermeture des écoles et des cantines alourdit quant à elle le panier de courses de familles déjà bien modestes, alors que le suivi scolaire à distance pénalise les familles qui ne sont pas équipées ou en capacité d'accompagner l'apprentissage de leurs enfants.

Des mesures importantes ont été prises et il faut les saluer : l'ouverture de places d'hébergement d'urgence, la création d'une réserve civique, le soutien à l'aide alimentaire. À l'heure où les solidarités familiales et de proximité sont rendues plus difficiles par le confinement, Mme Lazaar souhaite insister sur l'urgence de renforcer notre action à destination des plus démunis. Comme le Gouvernement l'a dit, la protection des plus fragiles est la priorité des priorités.

Elle souhaiterait ainsi vous interroger, madame la secrétaire d'État, sur les actions complémentaires qui peuvent

être engagées pour soutenir nos concitoyens les plus vulnérables dans cette crise, notamment sur l'opportunité d'une allocation exceptionnelle de solidarité à destination des familles modestes.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, *secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé*. Mesdames et messieurs les députés, il n'est personne en France dont la vie quotidienne ne soit pas affectée par la crise épidémique que nous traversons. Le Gouvernement se bat sur tous les fronts pour que notre pays sorte de cette crise sans précédent. Mon travail aux côtés du ministre Olivier Véran vise à assurer la présence de la solidarité nationale auprès des plus fragiles et de tous ceux qui ont besoin d'aide en cette période critique. Le Président de la République l'a réaffirmé, la crise épidémique ne doit pas se traduire par un drame social.

Le premier enjeu est de maintenir l'aide alimentaire grâce au soutien des volontaires qui se sont mobilisés via la plateforme de la réserve civique, mais aussi et surtout grâce aux associations et aux centres communaux d'action sociale, qui plus que jamais se dépassent pour réussir l'impossible. Julien Denormandie et moi-même veillons à ce que des chèques-service soient distribués aux sans-abri qui rencontreraient des difficultés pour accéder aux biens de première nécessité.

Notre deuxième objectif est d'assurer la continuité du travail social auprès des plus fragiles, grâce notamment au soutien des étudiants en travail social volontaires que l'Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale, l'UNAFORIS, et moi-même avons mobilisés via la création de cette réserve sociale. Le troisième enjeu est de maintenir le versement des aides sociales pendant toute la durée de la crise, même lorsque les allocataires ne peuvent pas effectuer les démarches ordinairement nécessaires à leur renouvellement. Les caisses d'allocations familiales sont aussi mobilisées pour délivrer à titre exceptionnel des aides individuelles aux familles, notamment monoparentales.

Mme Fiona Lazaar propose une allocation spécifique en faveur des familles les plus précaires pour lesquelles cette période de confinement se traduit par des dépenses supplémentaires. Je vous confirme que nous étudions cette solution avec attention.

Je voudrais, pour conclure, saluer l'engagement quotidien de tous les bénévoles, salariés, agents de la protection sociale, travailleurs sociaux car, en temps de crise, la solidarité est une obligation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Delatte](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2851

Rubrique : Pauvreté

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [8 avril 2020](#)